



Après l'arrestation du directeur général de l'Initiative Egyptienne pour les Droits Personnels (EIPR): Nous sommes fiers de défendre les droits des Egyptiens et nous appelons tous les défenseurs des droits humains en Egypte et dans le monde à montrer leur solidarité.



Dans un contexte d'escalade de la répression massive sans précédent à l'encontre de l'Initiative Egyptienne pour les Droits Personnels (EIPR), les forces de sécurité ont arrêté à son domicile, à Maadi, Gasser Abdelrazek, le directeur exécutif de l'EIPR, et l'ont emmené vers un endroit inconnu.

Mercredi 18 novembre dans l'après-midi, les forces de sécurité ont également arrêté Karim Ennarah, le directeur de l'unité de justice criminelle de l'EIPR, à Dahab, dans le Sinaï du Sud, où il était en vacances. L'arrestation a eu lieu un jour après que les forces de sécurité se sont rendues à son domicile, au Caire, en son absence. Après avoir été interrogé dans des locaux appartenant à la sécurité de l'Etat en dehors du Caire et 24 heures plus tard, Karim Ennarah est passé, jeudi 19 novembre après-midi, devant le service du procureur général de la sûreté de l'Etat au Caire.



Il a été interrogé pendant 4 heures par le service du procureur, qui a ordonné sa détention pendant 15 jours dans l'attente d'une enquête dans l'affaire numéro 855/2020. Il est poursuivi pour les charges suivantes :

- S'être joint à un groupe terroriste en ayant connaissance de ses objectifs
- Avoir utilisé un compte personnel sur Internet afin de répandre des fausses informations qui déstabilisent la sécurité publique
- Avoir diffusé de fausses informations et déclarations qui déstabilisent la sécurité publique et nuisent à l'intérêt public

Ces accusations reposent sur ce que les enquêtes préliminaires ont qualifié de « participation et accord avec un groupe d'agitateurs à l'intérieur des prisons dans le but de répandre des rumeurs susceptibles de troubler la paix et la sécurité publique ».

Cette arrestation fait suite à celle de Muhammad Bashir, le directeur administratif de l'EIPR, à l'aube du dimanche 15 novembre, qui a également été interrogé par le service du procureur général de la sûreté de l'Etat. Différentes accusations pèsent sur lui, parmi lesquelles « s'être joint à un groupe terroriste » ou encore « avoir commis un des crimes de financement terroriste ». Sa détention a été ordonnée pour une période de 15 jours, en attendant une enquête dans la même affaire 855/2020.

Ces arrestations emboîtent le pas à une campagne de diffamation menée par de nombreux organes de presse appartenant à l'Etat et autres médias connus pour leur proximité avec l'appareil sécuritaire, qui ont pour but de déformer et de fausser la représentation du travail de l'EIPR dans le domaines des droits humains, mené depuis près de 20 ans.

Cette attaque constitue une réponse claire et coordonnée à l'activisme de l'EIPR et à son travail sur un certain nombre de dossiers, principalement sur la surveillance des conditions dans les lieux de détention et les prisons, en particulier pendant la pandémie COVID-19, et sa surveillance de l'augmentation sans précédent des condamnations à mort et des exécutions



Cela s'ajoute aux travaux de l'EIPR sur le suivi et la documentation des incidents de violence sectaire et de discrimination à l'égard des femmes et de tous les individus et groupes dont les opinions religieuses ou orientations sexuelles diffèrent des pratiques dominantes et/ou socialement acceptées, ainsi que ses travaux de recherche pionniers sur le renforcement des droits économiques et sociaux. En d'autres termes, l'EIPR est ciblée en raison de ses efforts pour défendre les droits fondamentaux des Égyptiens garantis par la Constitution et par les traités internationaux ratifiés par les gouvernements égyptiens successifs.

Les développements récents constituent également une réponse directe à nos activités dans le domaine du plaidoyer international, et en particulier à nos réunions avec un certain nombre de missions diplomatiques, dont la plus récente a été une réunion tenue au siège de l'EIPR le 3 novembre dernier avec 13 ambassadeurs et diplomates accrédités, qui ont discuté des moyens d'améliorer les conditions des droits humains en Égypte. Ceci n'était pas notre première réunion et ne sera pas la dernière. Les activités impliquant un plaidoyer et un soutien internationaux sont une partie essentielle de notre travail visant à améliorer les conditions des droits humains pour tous les Égyptiens, et elles ne s'écartent pas du cadre juridique et constitutionnel régissant notre travail ou celui de ces missions.

L'EIPR n'a rien à cacher. Nous sommes profondément fiers de notre longue expérience d'activisme dans la défense des droits de tous les Égyptiens. En appeler à tous les acteurs locaux et internationaux pour plaider en faveur de l'amélioration des conditions des droits humains n'est pas une activité exceptionnelle, étrange ou criminelle. L'emprisonnement des défenseurs des droits humains et de celles et ceux qui travaillent dans ce domaine est en soi une tentative de dissimuler la réalité de l'escalade des violations des droits humains et de faire taire toute voix indépendante et professionnelle qui cherche à les révéler et à les documenter. Nous soulignons que ce sont précisément ces violations qui représentent l'agression la plus dangereuse contre les «bases de l'État égyptien», alors que le premier article de sa Constitution prévoit les principes de «citoyenneté et d'état de droit» comme fondements.



L'EIPR interprète l'arrestation de son directeur exécutif, Gasser Abdel Razek, comme une tentative de mettre fin au travail organisé et légitime en faveur des droits humains en Égypte.

Nous appelons donc toutes les institutions et personnes œuvrant à améliorer et à renforcer les conditions des droits humains en Égypte et dans le monde à faire preuve de solidarité avec l'Initiative Egyptienne pour les Droits Personnels face à cette attaque, dans le but de défendre ce qui reste des espaces d'exercice des libertés constitutionnelles et des droits, qui ont considérablement diminué ces dernières années en raison de la législation restrictive, du harcèlement sécuritaire ou des campagnes de dénigrement parrainées par l'État.

Solidarisons-nous et utilisons tous les moyens pour exiger la libération immédiate de Gasser Abdel-Razek, Muhammad Bashir et Karim Ennarah et garantir leur sécurité personnelle, tout en demandant l'abandon de toutes les accusations portées contre eux.